



Association Burkinabè des Domaines Internet

**Plan stratégique
de développement
GAMBRE Hakili
2027**

LePointBF

LE LABEL DE
L'IDENTITE BURKINABE
DANS LE CYBERESPACE



Votre extension de
nom de domaine
préféré

LePointBF



- Proximité & Made In Burkina Faso
- Notoriété & Professionnalisme
- Visibilité & Référencement
- Sécurité & Surété

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ	7
INTRODUCTION	8
I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE	8
1.1. ABDI, jeune structure aux grandes ambitions	8
1.2. Diagnostic de l'environnement interne	9
1.2.1. Cadre juridique	9
1.2.2. Cadre institutionnel et organisationnel	9
1.2.3. Système managérial et de pilotage	10
1.2.4. Ressources humaines	10
1.2.5. Ressources matérielles	10
1.2.6. Ressources financières	11
1.2.7. Système d'information, de communication et des relations publiques	11
1.2.7.1. Communication interne	11
1.2.7.2. Communication externe	11
1.2.7.3. Marketing au sein de l'ABDI	12
1.3. Diagnostic de l'environnement externe (PESTEL)	12
1.3.1. Facteurs politiques	12
1.3.2. Facteurs économiques	12
1.3.3. Facteurs sociaux	12
1.3.4. Facteurs technologiques	12
1.3.5. Facteurs écologiques	13
1.3.6. Facteurs législatifs	13
1.4. Synthèse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces	13
1.5. Benchmarking	17
1.5.1. Les principaux facteurs de succès	17
1.5.2. Les recommandations issues du benchmark	18
1.6. Grands défis à relever	19
II. FONDATION STRATÉGIQUE	20
2.1. Mission de l'ABDI	20
2.2. Fondements	20
2.2.1. Niveau international	20
2.2.2. Niveau national	21
2.3. Vision	21
2.4. Valeurs et principes	22
2.5. Objectif global et impacts attendus	23
2.6. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	24
2.6.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des capacités	24
2.6.2. Axe stratégique 2 : Amélioration de la gestion des ressources internet	25
2.6.3. Axe stratégique 3 : Promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques	26
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- ÉVALUATION	26
3.1. Mécanisme de mise en œuvre	27
3.1.1. Instruments	27
3.1.2. Communication sur la stratégie	27
3.2. Acteurs de mise en œuvre	27
3.3. Dispositif de suivi- évaluation	27
3.4. Plan de financement	28
IV. HYPOTHÈSES ET ANALYSE DES RISQUES	30
4.1. Hypothèses et risques	30
4.2. Analyse et gestion des risques	31
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	35
CONCLUSION	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDI	Association burkinabè des domaines internet
AFNIC	Association française pour le nommage Internet en coopération
AG	Assemblée Générale
ANPTIC	Agence Nationale de Promotion des TIC
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
ARCE	Autorité de Régulation des Communications Électroniques
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
BAT	Bureau d'Appui Technique (Bureau d'Appui Technique)
BE	Bureaux d'Enregistrement
CA	Conseil d'Administration
CCTLD	Country Code Top Level Domain
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CODIR	Comité de direction
DAF	Département Administratif et Financier
DELGI	Délégation Générale à l'Informatique
DFRH	Département Finances et Ressources Humaines
DNS	Domain Name System
DTI	Département Technique et Innovation
EPP	Endpoint Protection Platform
ESI	Ecole Supérieure de l'Informatique
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IMCG	International Marketing Management Consulting Group
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISO	International Standard Organization
NIRA	Nigeria Internet Registration Association
ONATEL	Office National des Télécommunications
PAO	Plan d'Actions Opérationnel
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays de promotion du Travail Décent
PSD	Plan Stratégique de Développement
RND	Référentiel national de développement
SE	Secrétariat Exécutif
SN@DEN	Stratégie nationale de développement de l'économie numérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Usd	Dollar américain
ZACR	Central ZA

AVANT-PROPOS

L'ABDI a été créée en 2018 dans le but de contribuer au développement de l'internet au Burkina Faso. Par délégation de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), elle assure la fonction d'opérateur du registre des noms de domaine de premier niveau « .bf », la coordination de la migration des adresses IPv4 vers IPv6 et la gestion du fonds de soutien au développement de l'Internet au Burkina Faso. Son intervention couvre également le domaine de l'inclusion et de la souveraineté numérique.

Dans l'environnement numérique d'aujourd'hui au Burkina Faso, l'ABDI est plus que jamais nécessaire. L'accroissement de la préférence des noms de domaine (.bf), la réussite de la migration vers IPv6, le renforcement de la souveraineté numérique et l'assurance de l'efficacité et de l'efficience de l'association restent des défis majeurs à l'échelle nationale.

C'est pour relever ces défis que le plan stratégique Gambré Hakili 2027 a été élaboré. Conçu autour d'une vision pour l'Association qui est de « **Devenir, à l'horizon 2027, un registre internet performant qui offre des services numériques innovants** », ce plan est étroitement aligné à la politique de transition digitale du gouvernement et à la convention de délégation de services publics conclue entre l'association et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Aussi, il s'adosse aux orientations stratégiques numériques des partenaires, tant au niveau national qu'international.

La mise en œuvre réussie de ce plan commande la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui forment l'écosystème du numérique au Burkina Faso. Cette implication est indispensable pour l'atteinte des objectifs de l'association.

Notre vœu le plus cher demeure l'amélioration continue de notre offre de services afin que l'ABDI devienne un registre internet performant et un modèle de succès en matière de gouvernance inclusif et multi-partie prenante de l'internet en Afrique et dans le monde. A cet effet, le Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider, prend l'engagement, au nom de l'ensemble des membres de l'association, de s'investir résolument dans la mise en œuvre du présent plan.

Pour clore mon propos, j'adresse mes sincères remerciements aux acteurs du processus d'élaboration de ce plan pour leurs disponibilités et riche contribution.

Emmanuel GUIGMA

Président du Conseil d'Administration de l'ABDI

AVANT-PROPOS

RESUME

L'Association burkinabè des domaines internet (ABDI) est le cadre fédérateur des acteurs de l'écosystème numérique au Burkina Faso. Elle assure la gestion des noms de domaine de premier niveau «.bf », la gestion de la migration des adresses IPv4 vers IPv6, la promotion du contenu local sur Internet et la gestion du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet au Burkina Faso. Pour une meilleure gestion de l'association, il s'est avéré nécessaire de la doter d'un plan stratégique de développement.

Ce plan stratégique repose sur trois (03) grands axes que sont (i) le renforcement de la gouvernance et des capacités, (ii) l'amélioration de la gestion des ressources internet et (iii) la promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques. Des actions déclinées en activité seront définies pour la réalisation des six (06) objectifs stratégiques. Il s'agit d'améliorer le cadre juridique et institutionnel/organisationnel, de développer les compétences des ressources humaines, les capacités techniques, matérielles et logistiques, de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination, d'améliorer le positionnement de l'ABDI au plan institutionnel, de renforcer le monitoring des services, de sensibiliser sur les enjeux de l'internet, de mettre en place un fonds de soutien au développement de l'internet, de développer les autres services de certification, les services de messagerie, les autres services d'hébergement, de développer les services de l'internet social.

D'un coût global de **trois milliards sept cent quatre-vingt-dix millions huit cent quatre-vingt-dix (3 790 890) FCFA**, le plan d'action opérationnel 2023-2027 sera financé majoritairement par les partenaires techniques et financiers de l'ABDI. Toutefois, un effort de mobilisation des ressources propres de l'ABDI est requis à travers le développement de nouvelles activités. La mise en œuvre de ce plan sera axée sur l'obtention des résultats. A cet effet, le secrétariat exécutif veillera à la mobilisation des ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières), le suivi des activités et la redevabilité envers les membres de l'association.

INTRODUCTION

L'Association Burkinabé des Domaines Internet (ABDI) est une organisation à but non lucratif dont la mission est de contribuer au développement de l'internet au Burkina Faso.

La réalisation de cette mission nécessite de la part de l'association de disposer d'un document d'orientation stratégique lui permettant de fédérer ses actions dans le but d'en assurer une cohérence d'ensemble. Fort de ce constat, l'association a engagé un processus d'élaboration de son plan stratégique de développement. L'élaboration dudit plan s'inscrit dans l'orientation de l'association vers la gestion axée sur les résultats.

Le processus d'élaboration a été participatif et itératif. Il a consisté entre autres à faire le cadrage de l'étude, la réalisation du diagnostic en utilisant les outils FFOM et PESTEL, la formulation des orientations stratégiques et l'adoption du plan.

Le présent document s'articule autour des grands points suivants :

- la synthèse du diagnostic stratégique;
- la fondation stratégique;
- les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation;
- les hypothèses et analyses de risques.

I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

0.1. ABDI, jeune structure aux grandes ambitions

L'Association Burkinabé des Domaines Internet (ABDI) est une organisation de la société civile, à but non lucratif, apolitique et laïque, créée le 04 mai 2018 par les acteurs publics et privés du secteur des technologies de l'information et de la communication du Burkina Faso. Elle est reconnue par le gouvernement burkinabé sous le récépissé n° N00000431401 du 19 juin 2018 et renouvelé le 11 août 2021.

La création de l'ABDI a été motivée par une volonté politique de gestion multi-acteurs des noms de domaine internet au Burkina Faso, avec une pleine participation des structures privées, des organisations de la société civile ainsi que des organismes publics, au niveau national et international. Cette orientation est en droite ligne avec les recommandations des instances internationales de gouvernance de l'internet, notamment l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Cette initiative de réforme institutionnelle vise à contribuer à l'efficacité de la gestion des ressources internet au Burkina Faso.

Par délégation de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), l'ABDI assure la fonction d'opérateur du registre des noms de domaine de premier niveau « .bf », la coordination de la migration des adresses IPv4 vers IPv6 et la gestion du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI) au Burkina Faso.

0.2. Diagnostic de l'environnement interne

0.2.1. Cadre juridique

Les noms sous le domaine de premier niveau « .bf » sont régis, au niveau national, par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- La LOI n° 011-2010/AN du 30/03/2010 portant réglementation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf » ;
- La DÉCISION n°2019-020/ARCEP/CR du 29/08/2021 portant autorisation de délégation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf » ;
- La CONVENTION du 18/10/2022 portant délégation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf » ;
- La DÉCISION n° 2021-022/ARCEP/CR du 25/10/2021 portant adoption de la charte de **nommage sous le domaine internet de premier niveau « .bf »** ;
- La DÉCISION n°2021-023/ARCEP/CR du 25/10/2021 portant adoption du cahier des charges type applicable aux agents d'enregistrement des noms de domaine « .bf » ;
- La DÉCISION n°2021-024/ARCEP/CR du 25/10/2021 portant adoption des conditions et de la procédure d'accréditation des agents d'enregistrement ;
- Les statuts et le règlement intérieur de l'ABDI adoptés le 04 mai 2018.

0.2.2. Cadre institutionnel et organisationnel

L'ABDI est administrée par une Assemblée Générale, un Conseil d'administration et un Secrétariat Exécutif. Trois Comités de concertation (Task Force IPv6, Utilisateurs et Bureaux d'enregistrement) mènent des réflexions sur des thématiques spécifiques et donnent des avis d'experts aux organes de pilotage et de gestion.

L'Assemblée générale regroupe l'ensemble des organisations membres de l'association. A date, elle compte vingt (20) membres. Le Conseil d'administration est constitué de neuf (09) membres.

Le Secrétariat Exécutif comprend :

- le Secrétariat de Direction (SD) ;
- le Bureau d'Appui Technique (BAT) ;
- le Département Technique et Innovation (DTI) ;
- le Département Administratif et Financier (DAF).

0.2.3. Système managérial et de pilotage

Au niveau du pilotage, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration tiennent régulièrement leurs instances respectivement à raison d'une (01) session et de deux (02) sessions ordinaires. Pour ce qui est du Secrétaire Exécutif, il tient mensuellement des sessions de Comité de direction. Par contre, les comités de concertation spécialisés ne fonctionnent pas régulièrement.

L'Assemblée Générale statue principalement sur les rapports annuels de gestion du conseil d'administration et les états financiers de l'année échue. Quant au Conseil d'Administration, il examine et adopte les programmes de travail et budget annuel et leurs rapports d'exécution.

0.2.4. Ressources humaines

L'association dispose de quatre (04) agents permanents qui animent le secrétariat exécutif. Ce personnel, dont le quart (1/4) est de sexe féminin, est constitué de trois (03) Ingénieurs informaticiens et d'une Secrétaire-caissière.

En appui à ces salariés, huit (08) administrateurs et quarante (40) délégués représentants les organisations membres interviennent de façon ponctuelle lors des sessions statutaires et en cas de besoin.

L'effectif du personnel permanent est insuffisant. A cet effet, les profils complémentaires sont notamment les agents commerciaux et marketing, les gestionnaires comptables, les économistes planificateurs, les juristes, les ingénieurs informatiques et le personnel d'appui.

Pour améliorer le rendement du personnel et les maintenir au diapason des évolutions techniques et technologiques, il est nécessaire de renforcer les compétences de ces derniers de façon régulière.

0.2.5. Ressources matérielles

En plus des ressources humaines, la réalisation des missions de l'ABDI requiert également des moyens matériels, logistiques et un plan de reprise d'activité (PRA).

A l'issue des entretiens, il ressort que l'ABDI enregistre un taux de couverture global en matériel logistique de 28,61%, soit un manque à gagner de 71.39%. Ainsi, il est urgent de mettre un accent particulier sur l'acquisition des équipements d'exploitation et de production nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'association. Il s'agit, notamment, d'une dotation en siège adéquat, en matériels roulant, en mobilier de bureau et en équipements informatiques.

0.2.6. Ressources financières

Conformément à ses statuts et règlement intérieur, l'ABDI est financée à travers les cotisations de ses membres, les droits d'adhésion, les dons et legs, les subventions et toute autre ressource autorisée par la loi.

Sur la période 2020 à 2022, le budget global exécuté s'élève à 142 726 193 FCFA sur une prévision de 701 446 400 FCFA, soit un taux d'exécution de 46%.

Sur la même période, la part contributive de l'ABDI au budget global mobilisé (307 338 181 FCFA) est de 27 852 941 FCFA, soit un taux de 9%. Celle de l'ARCEP est de 229 535 240 FCFA, soit un taux de 75%. L'association est donc fortement dépendante de la subvention de l'ARCEP.

0.2.7. Système d'information, de communication et des relations publiques

0.2.7.1. Communication interne

De façon générale, la communication au sein de l'ABDI est bonne et efficace car, il existe une bonne circulation de l'information à l'interne.

La qualité des relations de travail au sein de l'ABDI est globalement bonne tant au niveau vertical (ascendant que descendant) qu'horizontal. Le climat de travail est favorable.

Les canaux de communication utilisés à l'interne sont le téléphone, l'intranet et les réunions ou les cadres de concertation.

Au titre des cadres de concertation, il y a l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le comité de direction du Secrétariat Exécutif. De façon globale, ces canaux de communication sont utilisés régulièrement et sont efficaces.

0.2.7.2. Communication externe

La communication externe de l'ABDI est plus ou moins bonne. L'ABDI se fait assister par une agence de conseil en communication.

Les supports de communication utilisés pour la communication sont le courrier administratif, le téléphone, l'internet ou les canaux digitaux (e-mail groupe, site web, page Facebook de l'ABDI, Twitter et LinkedIn), les médias classiques (TV, radio) et les affiches publicitaires, la presse écrite, la presse en ligne, les dérouleurs, les dépliants, les flyers et les affiches grand format 12 m². Les médias classiques et digitaux sont utilisés pour assurer non seulement la communication institutionnelle, mais surtout la communication commerciale.

Malgré ce dispositif de communication externe, des efforts restent à faire pour améliorer la visibilité des produits et services de l'association.

0.2.7.3. Marketing au sein de l'ABDI

Pour assurer une meilleure préférence aux produits et services de l'ABDI, il est opportun d'élaborer et de mettre en œuvre un plan marketing adéquat.

0.3. Diagnostic de l'environnement externe (PESTEL)

0.3.1. Facteurs politiques

Les facteurs politiques pouvant être pris en compte dans l'analyse de la situation actuelle de l'ABDI sont la stabilité politique et les orientations politiques.

La SN@DEN a consacré une action à la promotion des noms de domaine internet au Burkina Faso. Cependant, l'instabilité politique et institutionnelle du pays ont négativement affecté le bon fonctionnement de l'association.

0.3.2. Facteurs économiques

La forte concurrence imposée par les autres extensions de nom de domaine impacte négativement sur la rentabilité financière du « .bf » au profit de l'association. A titre d'exemple, le coût d'enregistrement d'un nom de domaine « .com » est d'environ 5 000 FCFA comparativement au « .bf » qui s'élève à 20 000 FCFA en moyenne. Aussi, les coûts des services, notamment l'accès internet et l'hébergement numérique, appliqués par les fournisseurs de l'association sont relativement élevés, toute chose qui ne permet pas à l'ABDI d'être compétitive sur la tarification. Enfin, le volume actuel réduit (environ 2000) du parc des noms de domaine « .bf » ne permet pas à l'ABDI de pratiquer une économie d'échelle, toute chose qui permettrait de baisser les prix.

0.3.3. Facteurs sociaux

L'insuffisance de la culture du numérique et la crise sanitaire liée au COVID-19 ont eu un effet dommageable sur les activités de l'ABDI et la préférence des noms de domaine « .bf »

0.3.4. Facteurs technologiques

Au Burkina Faso, les TIC, plus qu'un outil de travail, font aujourd'hui partie de la vie de bon nombre de personnes. Cela est facilité par l'effort croissant des différents acteurs publics et privés qui s'investissent pour la disponibilité du matériel, des applications, mais aussi des infrastructures TIC. Les différents opérateurs de téléphonie et de fourniture d'accès à l'internet font des efforts pour satisfaire les clients. Au niveau de l'Etat, des efforts ont été également consentis avec les partenaires techniques et financiers pour améliorer l'infrastructure d'accès à l'internet avec les différents projets tels que le backbone, le G-Cloud...

0.3.5. Facteurs écologiques

Etant donné que le Burkina Faso a souscrit aux objectifs de développement durable (ODD), la prise en compte de la préservation de l'environnement s'impose à tous les acteurs sur le territoire national. Ainsi, les actions de l'ABDI dans le cadre de sa stratégie de développement devront tenir compte des exigences environnementales. Les investissements à réaliser doivent avoir peu d'impact environnemental en termes de pollution atmosphérique, de consommation d'eau et d'énergie...

0.3.6. Facteurs législatifs

Au Burkina Faso, plusieurs lois régissent le domaine des TIC. Il s'agit notamment de la loi n°045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et transactions électroniques au Burkina Faso; la loi n°061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communication électroniques au Burkina Faso; la loi n° 001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

De manière spécifique, la mise en place de l'ABDI a été favorisée par la législation en vigueur à travers la Loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso et la loi n°011-2010/AN du 30 mars 2010 portant réglementation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf ». C'est donc un cadre législatif qui offre des opportunités de développement pour une association telle que l'ABDI.

Les variables pivots sont la **stabilité politique et institutionnelle, la stabilité du cadre législatif et la préférence du (.bf)**. Ces variables sont les principales dans la mesure où le développement des noms de domaine (.bf) dépend fortement de leur évolution.

0.4. Synthèse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces

Le diagnostic réalisé selon la méthodologie d'analyse stratégique FFOM a permis d'identifier les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces de l'environnement d'une part, d'identifier les principaux défis à relever d'autre part.



■ TABLEAU 1 : FORCES ET FAIBLESSES

Composante	Forces	Faiblesses
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> l'existence d'une convention de délégation de la gestion des noms de domaine de premier niveau « .bf » entre l'ABDI et l'ARCEP; la reconnaissance juridique de l'ABDI. 	<ul style="list-style-type: none"> l'inexistence de décret de reconnaissance de l'ABDI comme une association d'utilité publique ; l'insuffisance dans les statuts et règlement intérieur de l'association.
Cadre organisationnel et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> l'existence d'un organigramme hiérarchique et fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> l'incomplétude de l'organigramme avec des postes non pourvus
Système managérial et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> le taux élevé de participation des membres aux instances de l'association (AG, CA et SE); la tenue régulière des instances de gouvernance; l'existence d'un management et d'un leadership participatif (dialogue et concertation entre les acteurs); l'existence d'une description des tâches de chaque poste de travail; l'existence d'un outil de suivi du processus d'enregistrement des noms de domaine sous format Excel; l'existence d'un suivi des renouvellements des enregistrements à travers l'enregistrement de la date d'expiration sur la plateforme. 	<ul style="list-style-type: none"> la non diversification des partenaires.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> le dynamisme du personnel de l'ABDI 	<ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance du personnel ; inexistence d'un plan de formation du personnel.
Ressources matériels	<ul style="list-style-type: none"> l'existence de matériels informatiques ; l'existence de mobiliers. 	<ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance du matériel de travail; l'insuffisance des infrastructures et des équipements de travail ; l'inexistence d'un data center propre pour l'hébergement des infrastructures de gestion des noms de domaine.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> l'existence de la subvention annuelle accordée par l'ARCEP 	<ul style="list-style-type: none"> le faible niveau de contribution de l'ABDI à son fonctionnement ; la non-définition de critères de fixation des cotisations annuelles des membres.
Information de communication et des relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> l'existence de supports de communication digitale; l'existence de cadres de communication; l'existence d'un formulaire de demande en ligne téléchargeable par les usagers; le processus d'enregistrement du nom de domaine s'effectue de façon digitale 	<ul style="list-style-type: none"> l'absence d'un plan de communication et marketing

■ TABLEAU 2 : OPPORTUNITÉS ET MENACES

Composante	Opportunités	Menaces
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> l'existence d'un cadre juridique favorable dont la LOI n° 011-2010/AN du 30/03/2010 portant réglementation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf » et ses décisions d'application; la possibilité de devenir une association d'utilité publique. 	l'inexistence de décrets d'application de la LOI n° 011-2010/AN du 30/03/2010 portant réglementation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf » ; le non renouvellement de la convention de délégation de gestion de nom de domaine de premier niveau.
Cadre organisationnel et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> l'engagement politique en faveur du développement des TIC; la mise en place et appropriation du Modèle 3R; l'orientation donnée par l'ICANN pour une gestion multipartite des domaines de premier niveau correspondant aux codes pays. 	<ul style="list-style-type: none"> l'inexistence d'un cadre formel de concertation sous l'égide des premiers responsables de l'ARCEP et de l'ABDI
Système managérial et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> l'existence de la Stratégie Nationale du Développement de l'Economie Numérique (SNDEN); l'existence d'une stratégie nationale de services universels dans le domaine des télécommunications ; la dynamisation du processus de digitalisation et de numérisation de l'économie boosté par les crises sécuritaire et sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> l'aggravation de l'insécurité ; les coupures d'internet commandités par l'autorité politique. le retrait d'un ou de plusieurs membres de l'association.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> l'évolution croissante du niveau d'instruction de la population ; le dynamisme des opérateurs publics et privés des TIC au niveau national. 	le départ massif du personnel
Ressources matérielles	<ul style="list-style-type: none"> l'existence d'infrastructures de communication électronique au niveau national ; Le dynamisme des innovations technologies numériques en matière d'infrastructures de communication et d'applications informatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> la lenteur d'adaptation à l'évolution rapide des technologies numériques ; l'hébergement des infrastructures du système des noms de domaine chez un opérateur.
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> la subvention de l'ARCEP ; les potentielles subventions des PTF (Fonds de service universel, SMART AFRICA, ICANN, AFRINIC, OIF, UNICEF, BM, PNUD, LUXDEV, DANIDA, UIT, BAD, Union Européenne...). 	<ul style="list-style-type: none"> La trop forte dépendance au financement de l'ARCEP ; La forte concurrence de prix des autres extensions de nom de domaine.
Information de communication et des relations publiques	<ul style="list-style-type: none"> l'existence de plusieurs agences de communication et d'organes de presse au niveau national ; la disponibilité de plateaux tiers de communication et de marketing à l'occasion des évènements d'envergure national et international. 	<ul style="list-style-type: none"> la méfiance des utilisateurs vis-à-vis de certains services de communications locales.

Le diagnostic stratégique a mis en évidence un certain nombre de faiblesses et menaces qui peuvent limiter l'atteinte des objectifs de l'ABDI. Aussi, il a permis de cerner des forces et des opportunités sur lesquelles l'association peut s'appuyer pour faire face aux enjeux majeurs et défis du moment.

0.5. Benchmarking

L'objectif du benchmark est de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de gestion de ressources internet en Afrique. Bien que les domaines d'intervention de l'association aillent au-delà de la gestion des noms de domaine, le benchmark sera circonscrit à cette dernière qui est sa principale attribution.

Ces études de cas ont concerné la Côte d'Ivoire, le Maroc, l'Afrique du Sud et le Nigéria.

0.5.1. Les principaux facteurs de succès

Pour évaluer la bonne santé du marché des noms de domaine dans un pays, plusieurs indicateurs ont été identifiés. Il s'agit :

1. du nombre de noms de domaine enregistrés sous le registre local ccTLD ;
2. du nombre de domaine gTLD identifiés comme ayant un titulaire dans le pays ;
3. du nombre de pages Web indexées par Google ;
4. du prix à payer pour enregistrer un nom de domaine sous le ccTLD ;
5. du nombre de bureaux d'enregistrement accrédité pour commercialiser les noms de domaine sous le ccTLD ;
6. du nombre de sites Web hébergés localement ;
7. de la présence d'un ou plusieurs points d'échange Internet fonctionnel ;
8. du taux d'utilisation d'Internet par la population.

Mis en ensemble, on constate que les pays ayant un bon score ont tous en commun un certain nombre de facteurs.

Ces facteurs considérés comme les facteurs de succès sont les suivants :

- Il existe une infrastructure étendue et de qualité suffisante pour faciliter l'accès à Internet ;
- Il existe une sensibilisation numérique générale pour la population qui accompagne un niveau d'éducation à la fois conventionnelle et numérique ;
- Il existe des cadres politiques, réglementaires et de gouvernance propice ;
- Il existe des moyens de paiement qui facilitent le paiement des frais d'enregistrement des noms de domaine ;
- l'enregistrement des noms de domaine est relativement facile à faire et inclus l'existence de systèmes automatisés simples d'inscription et des mécanismes de paiement rapide ;
- les informations sur la façon d'enregistrer un domaine sont disponibles et facilement accessibles, ce qui favorise la confiance et favorise donc une masse critique de création de noms de domaine ;
- Il existe des formations destinées aux acteurs de l'internet sur les aspects techniques, la mise en œuvre et une bonne gestion du système des noms de domaine ainsi que sur la création et la valorisation de contenus internet locaux ;
- Il existe un modèle commercial efficace et une stratégie de marketing.

0.5.2. Les recommandations issues du benchmark

A l'issue du benchmark, les recommandations suivantes ont été proposées aux acteurs de l'écosystème du numérique au Burkina Faso :

- Mettre en place un modèle 3R (Registry – Registrar – Registrant) pour la gestion des noms de domaine ;
- Faciliter les paiements en utilisant les moyens électroniques, y compris les cartes de crédit ;
- Mettre en place un site web d'informations à l'intention des demandeurs et titulaires de nom de domaine ;
- Implémenter le logiciel EPP ou un logiciel de nature similaire ;
- Fournir un système WHOIS mis à jour ;
- Conserver des règles d'enregistrement simples pour les noms de domaine.

0.6. Grands défis à relever

Pour ce faire, l'ABDI doit relever les défis à moyen et à long terme qui sont les suivants :

- **Défi 1 : l'accroissement de la préférence des noms de domaine (.bf)**

Susciter l'adoption du (.bf) par l'ensemble des Burkinabè aussi bien à l'intérieur comme à l'extérieur est un défi pour l'ABDI. Cela passe par des actions destinées à susciter la fibre patriotique et à rassurer chacun d'eux sur le bien-fondé et les avantages qu'offre le domaine (.bf).

- **Défi 2 : la réussite de la migration vers IPv6**

L'adoption de cette technologie émergente est gage d'un développement durable de l'internet dans le monde. C'est pourquoi, l'ABDI ayant obtenu délégation de l'ARCEP de coordonner cette migration au niveau national, doit planifier des actions et organiser les acteurs pour réussir cette opération.

- **Défi 3 : le renforcement de la souveraineté numérique**

L'importance des actifs numériques impose le développement de solutions d'hébergement local et de productions de contenus locaux qui prend en compte l'identité culturelle du pays.

- **Défi 4 : l'assurance de l'efficacité et de l'efficience de l'association**

L'ABDI étant mandatée par l'ARCEP pour la gestion du (.bf), elle doit se montrer efficace et efficiente à travers l'atteinte des objectifs à lui assignés et dans la rationalisation des ressources mises à sa disposition.

- **Défi 5 : Le renforcement des capacités de l'association**

Le renforcement des capacités institutionnelle, humaine, technique, matérielle, logistique et financière est une nécessité à laquelle l'ABDI doit faire face pour assurer convenablement sa mission. L'ABDI est une structure nouvelle dépendant fortement des subventions notamment celle de l'ARCEP. Pour ce faire, elle doit développer des activités innovantes qui lui permettront d'avoir une autonomie financière.



II. FONDATION STRATÉGIQUE

0.1. Mission de l'ABDI

Conformément à ses statuts, l'Association Burkinabè des Domaines Internet, s'est assignée pour mission de « **contribuer au développement de l'internet au Burkina Faso** ».

En faisant du développement de l'internet au Burkina Faso, sa raison d'être, l'ABDI consacre l'ensemble de ses ressources à cet outil de développement indispensable pour le Burkina Faso.

A cet effet, elle est chargée :

- d'assurer la gestion des noms de domaine internet délégué au Burkina Faso (.bf) ;
- de soutenir le développement des noms de domaine ;
- de promouvoir la migration des adresses IPv4 vers IPv6 ;
- de promouvoir le développement de services supports pour les applications de l'économie numérique et leur fourniture aux prestataires de services ;
- d'assurer le transfert, au plan national et international, des connaissances et des savoir-faire concernant les noms de domaine.

Par délégation de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), l'ABDI assure la fonction d'opérateur du registre des noms de domaine de premier niveau « .bf », la coordination de la migration des adresses IPv4 vers IPv6 et la gestion du fonds de soutien au développement de l'Internet au Burkina Faso.

0.2. Fondements

Le Plan stratégique de développement (PSD) de l'ABDI tire son essence des référentiels internationaux et nationaux.

0.2.1. Niveau international

Il se fonde sur les engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit, notamment :

- la stratégie de l'ICANN pour l'Afrique ;
- la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ;
- le plan stratégique Smart Africa.

0.2.2. Niveau national

Au niveau national, le PSD de l'ABDI tire ses fondements dans les instruments juridiques et des référentiels de planification politiques.

Au titre des instruments juridiques, il s'agit :

- La Loi n°011-2010/AN du 30 mars 2010 portant réglementation de la gestion des noms de domaine sous le domaine de premier niveau « .bf »

Au titre des instruments de planification, nous pouvons citer :

✓ la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique

La Stratégie nationale de développement de l'économie numérique (SN@DEN 2018-2027) a pour objectif de bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè.

✓ le Schéma directeur de l'aménagement numérique du Burkina Faso

Le Schéma directeur de l'aménagement numérique du Burkina Faso (SDAN 2019-2030) est l'outil de planification du développement des infrastructures de communications électroniques au Burkina Faso et constitue de ce fait un cadre de référence pour tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'économie numérique sur le territoire national à l'horizon 2030.

✓ la stratégie nationale de développement de l'accès et du service universels

Cette stratégie est orientée vers la promotion et le maintien de la connectivité universelle de tous les foyers aux installations et services de réseau public de qualité et à des prix abordables.

0.3. Vision

Partant des défis à relever et du benchmark réalisé, l'ABDI s'est fixée comme vision de : « Devenir, à l'horizon 2027, un registre internet performant qui offre des services numériques innovants ».

Cette vision propose d'offrir des services numériques innovants à l'ensemble des internautes. Pour y parvenir, l'ABDI en tant qu'organisme qui gère des ressources internet que sont les noms de domaine et les adresses IP, doit se positionner comme leader dans le secteur sur le plan national et international.

0.4. Valeurs et principes

Les valeurs et les principes qui guideront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du présent PSD de l'ABDI sont les suivants : (i) le professionnalisme, (ii) la solidarité, (iii) la neutralité, (iv) l'engagement, (v) l'efficience, (vi) le leadership, (vii) la redevabilité, (viii) l'adaptabilité, (ix) l'innovation et (x) la qualité.

• Professionnalisme

Disposer de compétences constitue un élément fondamental pour l'atteinte des objectifs assignés à l'ABDI. Ainsi, la technicité, la probité, l'intégrité, l'expérience et l'habileté sont des valeurs qui doivent guider les agents dans l'exécution de leurs missions au quotidien. Pour ce faire, des efforts sont à faire en matière de formation, de certifications et de qualifications des agents.

• Solidarité

Il existe une solidarité et une complémentarité entre les membres de l'ABDI. En tant que structure regroupant des profils et des compétences diverses, la cohésion constitue une variable importante à l'atteinte des missions confiées. Elle est un socle sur lequel les membres de l'association doivent marquer leur solidarité pour mener à bien leurs missions. Elle est indispensable pour assurer à chacun des membres un engagement fort. Cette solidarité se concrétise à travers l'inclusion, le soutien mutuel et l'investissement mutualisé tant au bénéfice des membres que de l'association.

• Neutralité

L'ABDI regroupe en son sein des membres qui sont parfois concurrents sur le marché. La cohésion entre ses acteurs est un gage pour le succès de la mise en œuvre du plan stratégique.

• Engagement

L'ABDI est impliquée pleinement en vue d'atteindre les objectifs fixés. L'esprit d'équipe est matérialisé par la volonté et la capacité de chaque individu de l'association à participer à l'atteinte des objectifs partagés, à collaborer les uns avec les autres, à privilégier la réussite du groupe plutôt que sa réussite individuelle.

• Efficience

L'ABDI est mandatée par l'ARCEP pour poser certains actes en son nom. Il s'agit avant tout d'une question de confiance et en retour, l'association doit se montrer efficiente dans tous les services à offrir.

• Leadership

La mise en œuvre du plan stratégique se fera sous le leadership du secrétariat exécutif (SE), qui travaillera à la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions programmées. Sous l'impulsion du secrétariat exécutif, l'ABDI doit être la structure leader dans l'écosystème numérique national.

• Redevabilité

Ce principe vise à améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste avec les responsabilités des différentes parties prenantes. Elle doit veiller scrupuleusement aux respects des conditions fixées en termes d'échéance, de coût et de budget.

• Adaptabilité

Le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication évolue très vite. En outre, les interdépendances de ce domaine avec les secteurs, économiques, sociales, environnementales... rendent encore plus complexe l'environnement dans lequel devra évoluer l'ABDI. En raison de ces facteurs et du caractère difficile et imprévisible de la conjoncture, s'adapter aux chocs et aux mutations de l'environnement, notamment aux nouvelles exigences du marché des noms de domaine internet est un impératif de premier plan. L'adaptabilité renvoie également à la capacité de s'accommoder, aux évolutions technologiques, législatives, sociales, etc.

• Innovation

Elle consiste à améliorer les produits et services actuels de l'association, mais également à en développer de nouveaux grâce à sa créativité. C'est un état d'esprit au service d'une volonté d'amélioration continue.

• Qualité

Le management participatif et la satisfaction de la clientèle sont des priorités pour l'ABDI. Pour cela, l'implémentation de la démarche qualité (norme ISO 9001) s'avère indispensable dans ce contexte.

En définitive, ces valeurs et ces principes doivent être prônés par l'association dans tous les aspects de son fonctionnement.

0.5. Objectif global et impacts attendus

L'objectif global du plan stratégique est d'améliorer la contribution de l'ABDI au développement de l'internet au Burkina Faso. L'impact attendu de la mise en œuvre de cet objectif est l'accroissement de la notoriété de l'ABDI à travers la fourniture de services numériques innovants. Cet impact sera mesuré par le niveau de participation de l'ABDI aux instances de gouvernance de l'internet (national et international).

0.6. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Le plan stratégique de l'ABDI sera mis en œuvre à travers trois (03) axes stratégiques que sont :

- Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des capacités ;
- Axe stratégique 2 : Amélioration de la gestion des ressources internet ;
- Axe stratégique 3 : Promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques.

Chaque axe stratégique est assorti d'objectifs stratégiques auxquels sont associés des effets attendus.

0.6.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des capacités

Cet axe vise à renforcer le pilotage et la gestion, y compris le renforcement de capacité de l'ensemble des ressources de l'association. Il se décline en deux objectifs stratégiques (OS) à savoir : OS1.1. Consolider la gouvernance et OS1.2. Renforcer les capacités de l'ABDI.

Objectif stratégique 1.1. Consolider la gouvernance

Pour la réalisation de cet objectif, un effet est attendu (EA). Il s'agit de l'EA.1.1.1. La gouvernance est renforcée.

EA.1.1.1. La gouvernance est renforcée.

Cet effet sera mesuré par les indicateurs suivants : Le taux de conformité des points de contrôle ARCEP, le taux de réalisation des sessions des organes de gouvernance et de gestion, le taux d'autofinancement, le taux de couverture du besoin en personnel et la proportion de personnes formées. Les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'effet sont : (i) le renforcement du cadre juridique, (ii) la planification et le suivi évaluation des actions, (iii) la gestion financière et comptable, (iv) le renforcement du développement institutionnel, (v) l'amélioration du contrôle interne et de gestion , (vi) la consolidation du partenariat et de la coopération , (vii) l'amélioration de la communication et des relations publiques, (viii) la gestion commerciale et marketing, (ix) la gestion du système d'information, (x) la passation des marchés, (xi) et la gestion des ressources humaines.

Objectif stratégique 1.2. Renforcer les capacités de l'ABDI

Pour la réalisation de cet objectif, un effet est attendu (EA). EA.1.2.1. La satisfaction des besoins en ressources matérielles et logistiques est assurée.

EA.1.2.1. la satisfaction des besoins en ressources matérielles et logistiques est assurée

Il sera mesuré par le taux de couverture des besoins en matériel et logistique. Les actions qui contribueront à sa réalisation sont (i) le renforcement des ressources matérielles et (ii) la construction du siège de l'association.

0.6.2. Axe stratégique 2 : Amélioration de la gestion des ressources internet

Cet axe vise à rendre plus performant le système de gestion des ressources internet. Il comporte deux objectifs stratégiques (OS) que sont : OS.2.1. 1 renforcer les ressources internet et OS.2.2. Maintenir les ressources internet.

Objectif stratégique.2.1. Renforcer les ressources internet

Deux effets sont attendus de la réalisation de cet objectif stratégique. Il s'agit des EA.2.1.1. Le système des noms de domaine est efficace et sécurisé et EA.2.1.2. Le niveau d'adoption du protocole IPv6 est accru.

EA.2.1.1 : Le système des noms de domaine est efficace et sécurisé

Cet effet sera mesuré par le nombre de sites d'hébergement opérationnels pour le système des noms de domaine, le nombre de zone .bf signée, le niveau de validation DNSSEC au Burkina Faso et le nombre de noms de domaine .bf. L'action à mettre en œuvre est la gestion du registre des noms de domaine .bf.

EA.2.1.2 : Le niveau d'adoption du protocole IPv6 s'est accru.

Le taux d'adoption du protocole IPv6 (5,95% en Juin 2023) est l'indicateur de mesure de cet effet. L'action à réaliser pour atteindre l'effet est la promotion de la migration vers IPv6.

Objectif stratégique 2.2 : Maintenir les ressources internet.

Cet objectif stratégique comporte un seul effet attendu à savoir l'EA 2.2.1. La stabilité du système des noms de domaine est assurée.

EA 2.2.1: La stabilité du système des noms de domaine est assurée

L'effet sera mesuré par le taux de disponibilité du service de nom de domaine. Les actions qui vont concourir à l'atteinte de l'effet sont (i) la maintenance préventive des infrastructures et des plateformes des noms de domaine et (ii) la maintenance curative infrastructures et plateformes des noms de domaine.

0.6.3. Axe stratégique 3 : Promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques

Cet axe vise à assurer une présence en ligne maîtrisée aux internautes du Burkina Faso. Il se décline en deux objectifs stratégiques (OS) que sont : OS.3.1. Assurer la présence en ligne et OS.3.2. Renforcer la souveraineté numérique.

Objectif stratégique.3.1. Assurer la présence en ligne

Cet objectif stratégique comporte un seul effet attendu à savoir l'EA 3.1.1. La production de contenu local sur internet est accrue.

EA 3.1.1. La production de contenu local sur internet est accrue.

La proportion de site web burkinabè hébergé localement est l'indicateur de mesure de l'effet. En termes d'action, il s'agira de la promotion de la réalisation de sites web.

Objectif stratégique.3.2. Renforcer la souveraineté numérique.

Cet objectif stratégique comporte également un seul effet attendu qui est AE.3.2.1. l'offre d'hébergement et de services numériques en local est accrue.

AE.3.2.1. l'offre d'hébergement et de services numériques en local est accrue.

Les indicateurs qui serviront de mesure à cet effet sont : le nombre de fournisseurs de services d'hébergement électronique en local et la capacité d'hébergement en local. Les actions devant concourir à l'atteinte de l'effet sont : (i) la promotion de la réalisation de datacenters au niveau national et (ii) la promotion de services numériques en local.

AE.3.2.2. Le niveau d'inclusion numérique est amélioré au Burkina Faso.

L'indicateur de mesure à cet effet est le taux d'inclusion numérique au Burkina Faso. L'action qui permettra la réalisation de cet effet est la mise en œuvre du fonds de soutien au développement de l'internet au Burkina Faso.

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- ÉVALUATION

Ce dispositif de mise en œuvre a pour objectif principal de présenter la manière dont les actions seront menées et suivies, les acteurs impliqués et leurs rôles, de fournir l'information pertinente sur la mise en œuvre de ces actions. Cela permettra aux responsables de l'ABDI d'anticiper sur les meilleures décisions pour l'atteinte des objectifs prédéfinis.

A cet effet, le succès de l'exécution de ce plan stratégique nécessite la mise en place de mécanismes et les acteurs de mise en œuvre, d'un dispositif de suivi-évaluation et d'un plan de financement.

1.1. Mécanisme de mise en œuvre

Le mécanisme de mise en œuvre du présent plan stratégique comprend les instruments, le système de communication sur la stratégie et les acteurs de mise en œuvre.

1.1.1. Instruments

Les instruments de mise en œuvre du plan stratégique sont le plan d'action triennal glissant, le plan de travail annuel, le document de programmation budgétaire pluriannuel et le budget annuel.

1.1.2. Communication sur la stratégie

La mise en œuvre réussie du plan stratégique de l'ABDI demeure dans son appropriation par les parties prenantes. Aussi, il s'avère nécessaire d'élaborer des documents de reddition de comptes, aussi bien à l'interne (rapport, bilan...) qu'à l'externe (document de rétrospective...).

1.2. Acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du présent plan stratégique repose sur le Secrétariat Exécutif de l'association. Il est donc attendu de ses différents départements que sont le Bureau d'appui technique, le département technique et innovation, le département administratif et financier, l'exécution pleine et efficace des rôles qui leur sont assignés.

1.3. Dispositif de suivi- évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du plan stratégique s'appuiera principalement sur des acteurs, des instances et des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés.

L'acteur principal de suivi est le Bureau d'Appui Technique à travers ses Chargés de missions. Le suivi se fera à travers la production de rapports de suivi. Ces rapports seront examinés et validés lors des sessions du Comité de direction du Secrétariat Exécutif.

L'évaluation sera principalement réalisée par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale lors de leurs sessions statutaires. Il s'agira d'examiner et d'adopter les rapports d'évaluation déjà validés par le Comité de direction du Secrétariat Exécutif.

Les rapports de suivi-évaluation sont élaborés par les Chargés de mission du Bureau d'Appui Technique qui peuvent au besoin se faire assister par un cabinet externe.

Les outils de suivi-évaluation sont :

- le Rapport Annuel de Performance (RAP) adoptés par l'AG;
- les rapports trimestriels de la mise en œuvre du PTA adoptés par le SE;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours du PSD adoptés par l'AG;
- le rapport d'évaluation finale du PSD adoptés par l' AG;
- les rapports d'activités adoptés par le CA;
- les comptes rendus;
- les rapports de mission ;
- les rapports d'audit et de contrôle de conformité adoptés par le CA ;
- les rapports d'enquêtes de satisfaction adoptés par l'AG ;
- les rapports de gestion du Conseil d'Administration adoptés par l'AG ;
- les états financiers adoptés par l'AG ;
- les rapports trimestriels d'exécution du budget adoptés par le SE ;
- les rapports annuels d'exécution du budget adoptés par le CA.
- La matrice de cadre de mesure de la performance globale du PSD adoptée par le SE ;
- la matrice de cadre logique adoptée par le SE ;
- les tableaux de pondération pour un suivi rapproché de la mise en œuvre des activités validées par les chefs de département.

1.4. Plan de financement

Pour une mise en œuvre efficace du plan stratégique de Développement 2023-2027 de l'ABDI, l'adéquation des ressources aux ambitions est nécessaire.

■ SYNTHÈSE DES BESOINS DE FINANCEMENT

Axes stratégiques	Coût (en millier)	Total					
			2023	2024	2025	2026	2027
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance et des capacités	225 250	124 475	803 575	78 790	99 300	1 331 090	35,11%
Axe 2 : Amélioration de la gestion des ressources internet	228 500	221 000	491 000	263 000	356 000	1 559 500	41,13%
Axe 3 : Promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques	65 000	325 000	360 000	140 000	10 000	900 000	23,74%
Total Général	518 750	670 475	1 654 575	481 790	465 300	3 790 890	100%

► Acteurs et types de financement

Les acteurs et types de financement identifiés pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique sont :

- l'ABDI : fonds propres composés des recettes de services, des droits d'adhésion et des cotisations des membres;
- les banques et les établissements financiers : prêts;
- l'ARCEP : subvention d'exploitation, subvention d'investissement, contribution au fonds de soutien au développement de l'internet au Burkina Faso ;
- le MTDPC : subvention de l'Etat ;
- les acteurs de l'écosystème du numérique : levée de fonds à travers l'approche du financement participatif ;
- les Partenaires Techniques et Financiers : Dons, prêts et subventions.

► Approche de mobilisation des ressources financières

Pour réussir la mobilisation des ressources financières, l'ABDI procédera à une campagne de dissémination du plan stratégique auprès des parties prenantes pour participer à son financement.

VI. HYPOTHÈSES ET ANALYSE DES RISQUES

2.1. Hypothèses et risques

L'atteinte de la vision commande de mener des actions cohérentes et soutenues, de manière à conforter la dynamique de changement amorcée. Toutefois, la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027 est empreinte de condition de son succès, mais aussi, des risques susceptibles qui pourraient l'entraver.

Les hypothèses sont un ensemble de conditionnalité permettant d'aboutir aux résultats escomptés. Les conditionnalités peuvent être internes/externes à l'ABDI.

Quant au risque, il est un ou un ensemble d'événements indésirables, plus ou moins prévisibles, dont les conséquences sont susceptibles de porter préjudice au déroulement d'une activité, à l'atteinte de résultat escompté et à la pérennité des acquis. Un risque est caractérisé par l'incertitude et la menace.

A cet effet, les hypothèses de réussite de la mise en œuvre du présent plan stratégique sont entre autres :

- le pilotage et le management : ils devraient être performants et s'observer à travers une responsabilisation plus accrue des leaders au sein de l'ABDI qui se chargeront non seulement d'assurer la coordination du dispositif de pilotage, mais

de pouvoir développer une coopération dynamique entre l'ABDI et les structures partenaires [...] impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action gage d'un système pluriel et intégré et la dynamisation des organes existants et dédiés au suivi des activités;

- l'adhésion des acteurs : l'orientation du président de l'association doit laisser entrevoir son engagement personnel vis-à-vis des actions déclinées dans le plan. Il doit constituer un porte-flambeau pour orienter, avec l'appui des premiers responsables des organisations membres, toutes les interventions de l'association. De même, l'implication réelle et constante de tous les acteurs est une garantie de succès de ce plan stratégique.
- la disponibilité des ressources : la mobilisation de ressources financières conséquentes, aussi bien au niveau endogène qu'au niveau des partenaires, l'existence de ressources humaines suffisantes et qualifiées et l'équipement en matériel et en logistique suffisant et de qualité, sont impératifs pour la bonne exécution du présent plan.

Ces conditions, quoique suffisantes, sont sujettes à la survenue d'éventuels risques qu'il convient de mitiger.

Parmi ces risques, on enregistre entre autres

- le risque d'insécurité publique : l'atteint aux locaux de l'association et le sabotage des équipements dus aux actes terroristes ou au banditisme pourrait avoir un impact négatif sur la mise en œuvre des activités de l'ABDI ;
- le risque de cyberattaque : son avènement peut entraîner une cyber crise avec conséquence immédiate la rupture de la fourniture des services offerts par l'association, le vol d'identité, la fraude, l'escroquerie, le détournement ... ;
- les sinistres et catastrophes : d'ordre naturel, ces deux cas pourraient endommager les infrastructures et les installations qu'elles contiennent ;
- les risques financiers : le retrait de certains partenaires financiers pourrait entraîner une tension de trésorerie qui pourrait occasionner une entrave à la réalisation dudit plan ;
- l'instabilité institutionnelle : une réorganisation de l'écosystème institutionnel du numérique pourrait entraver la bonne mise en œuvre du plan ;
- les crises sanitaires : l'avènement de pandémies pourrait rendre difficile, voire impossible, la mise en œuvre des activités du plan stratégique.

2.2. Analyse et gestion des risques

Les tableaux suivants présentent une analyse du niveau de criticité des risques et des mesures d'atténuations.

Tableau 3 : ANALYSE DES RISQUES

Énoncé du risque	Probabilité / Occurrence 1 = faible 2 = moyen 3 = élevé	Impact 1 = faible 2 = moyen 3 = élevé	Criticité ¹ = (O) X (I)
			1-2 : faible
			3-4 : moyenne
			6-9 : élevé
Risque d'insécurité publique	1	3	3
Risque de cyberattaque (attaques informatiques)	1	3	3
Sinistres et catastrophes naturelles	1	3	3
Risques financiers	2	3	6
Instabilité institutionnelle	2	1	2
Crises sanitaires	1	2	2

¹ **Occurrence** : incertitude du risque : existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser

Incidence : conséquence du risque : suite logique négative = gravité ou impact

On a donc la formule : **Criticité du risque** = Probabilité d'occurrence x gravité

Tableau 4 : MESURES D'ATTÉNUATIONS DES RISQUES

N°	ÉNONCÉ DE RISQUE	ATTÉNUATION	
		Stratégie	Activités
1	Risque d'insécurité publique	Transférer la gestion de la situation au niveau des membres de l'AG	- sécuriser le personnel, les équipements et les locaux de l'association - souscrire à une assurance ; - élaborer et mettre en œuvre un Plan de reprise d'activités et un plan de continuité d'activités (PRA/PCA)
2	Risque de cyberattaque	Traiter le risque en adoptant les mesures de protection adéquates	- élaborer et mettre en œuvre un plan de sauvegarde et de restauration des données ; - implémenter l'extension de sécurité du système des noms de domaine (DNSSEC) ; - élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la mise à jour des patchs et des versions applicatives ; - renforcer la protection de bordures des systèmes informatiques (pare-feu).
3	Sinistres et catastrophes naturelles	Réduire l'impact de ces évènements sur la vie de l'association	- Souscrire à une assurance ; - Elaborer et mettre en œuvre un Plan de reprise d'activités et un plan de continuité d'activités (PRA/PCA)
4	Crises sanitaires	Transférer la gestion de la crise aux autorités compétentes	- privilégier le télétravail et le système de rotation du personnel ; - respecter les consignes édictées par les autorités sanitaires
5	Instabilité institutionnelle	S'adapter à la nouvelle réorganisation des membres et des partenaires	Réviser les documents de référence
6	Risques financiers	Traiter le risque	Elaborer un document de plaidoyer en vue d'un accroissement des cotisations annuelles des membres

En dépit de ces différentes mitigations, il conviendrait que l'ABDI actualise et s'approprie son manuel de procédure afin d'être proactive et mieux anticiper ces événements.



ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

	Plan stratégique GAMBRE Hakili 2027					
Objectif général de la stratégie :	Améliorer la contribution de l'ABDI au développement de l'internet au Burkina Faso					
Impacts escomptés de la stratégie	Accroissement de la notoriété de l'ABDI à travers la fourniture de services numériques innovants					
Indicateurs d'impacts	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles finales	Hypothèses		
	Niveau de participation de l'ABDI aux instances de gouvernance de l'internet					
Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et des capacités						
Objectif stratégique 1.1 : Consolider la gouvernance						
Effet attendu 1.1.1 : La gouvernance est renforcée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.1.1.1.1	Taux de conformité des points de contrôle ARCEP	37%	75%	Rapport de contrôle de conformité	ARCEP	* Insécurité dans certaines zones du pays * Insuffisance des ressources financières
IEA.1.1.1.2	Taux de réalisation des sessions des organes de gouvernance et de gestion	100%	100%	Rapport d'activités	ABDI	
IEA.1.1.1.3	Taux d'autofinancement	ND	50%	Rapport d'activités	ABDI	
IEA.1.1.1.4	Taux de couverture du besoin en personnel	26.67%	100%	Bilan social/ Rapport d'activités	ABDI	

IEA.1.1.1.5	Proportion de personnes formées	50%	100%	Bilan social/ Rapport d'activités	ABDI	
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités de l'ABDI						
Effet attendu 1.2.1 : la satisfaction des besoins en ressources matérielles et logistiques est assurée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.1.2.1.1	Taux de couverture des besoins en matériel et logistique	28,61%	50%	Rapport d'activités	ABDI	
Axe stratégique 2 : Amélioration de la gestion des ressources internet						
Objectif stratégique.2.1. Renforcer les ressources internet						
Effet attendu 2.1.1. Le système des noms de domaine est efficace et sécurisé						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.2.1.1.1	Nombre de sites d'hébergement disponibles	1	2	Rapport d'activités	ABDI	
IEA.2.1.1.2	Nombre de zone .bf signée	0	1	Rapport d'activités	ABDI	
IEA.2.1.1.3	Niveau de validation DNSSEC au Burkina Faso	68,13%	100%	Rapport d'activités	ABDI	
IEA.2.1.1.4	Nombre de noms de domaine .bf	2 000	40 000	Rapport d'activités	ABDI	
Effet attendu 2.1.2. Le niveau d'adoption du protocole IPv6 s'est accru.						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.2.1.2.1	Taux d'adoption du protocole IPv6	5,95%	25%	Site web AFRINIC	AFRINIC	
Objectif stratégique.2.2. Maintenir les ressources internet						

Effet attendu 2.2.1 : La stabilité du système des noms de domaine est assurée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.2.2.1.1	Taux de disponibilité du service de nom de domaine	95%	99.99%	Rapport de contrôle de conformité	ARCEP	
Axe stratégique 3 : Promotion de l'inclusion et de la souveraineté numériques						
Objectif stratégique.3.1. Assurer la présence en ligne						
Effet attendu 3.1.1. La production de contenu local sur internet est accrue						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.3.1.1.1	Proportion de sites web burkinabé hébergés localement	ND	50%	Rapport d'étude	ABDI	
Objectif stratégique.3.2. Renforcer la souveraineté numérique						
Effet attendu 3.2.1. L'offre d'hébergement et de services numériques en local est accrue						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.3.2.1.1	Nombre de fournisseurs de services d'hébergement électronique en local	ND	ND	Rapport d'étude	ABDI	
IEA.3.2.1.2	Capacité d'hébergement en local (stockage, mémoire et puissance de calcul)	ND	ND	Rapport d'étude	ABDI	
Effet attendu 3.2.2. Le niveau d'inclusion numérique est amélioré au Burkina Faso						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IEA.3.2.2.1	Taux d'inclusion numérique au Burkina Faso	39%	50%	Rapport d'étude	IDES Burkina Faso	

Légende : ND : Non Disponible

CONCLUSION

L'Association Burkinabé des Domaines Internet (ABDI) est une association de la société civile qui demeure résolument tournée vers l'avenir du numérique au Burkina Faso et s'engage à la conduite vers l'atteinte d'objectifs qu'elle s'est assignés.

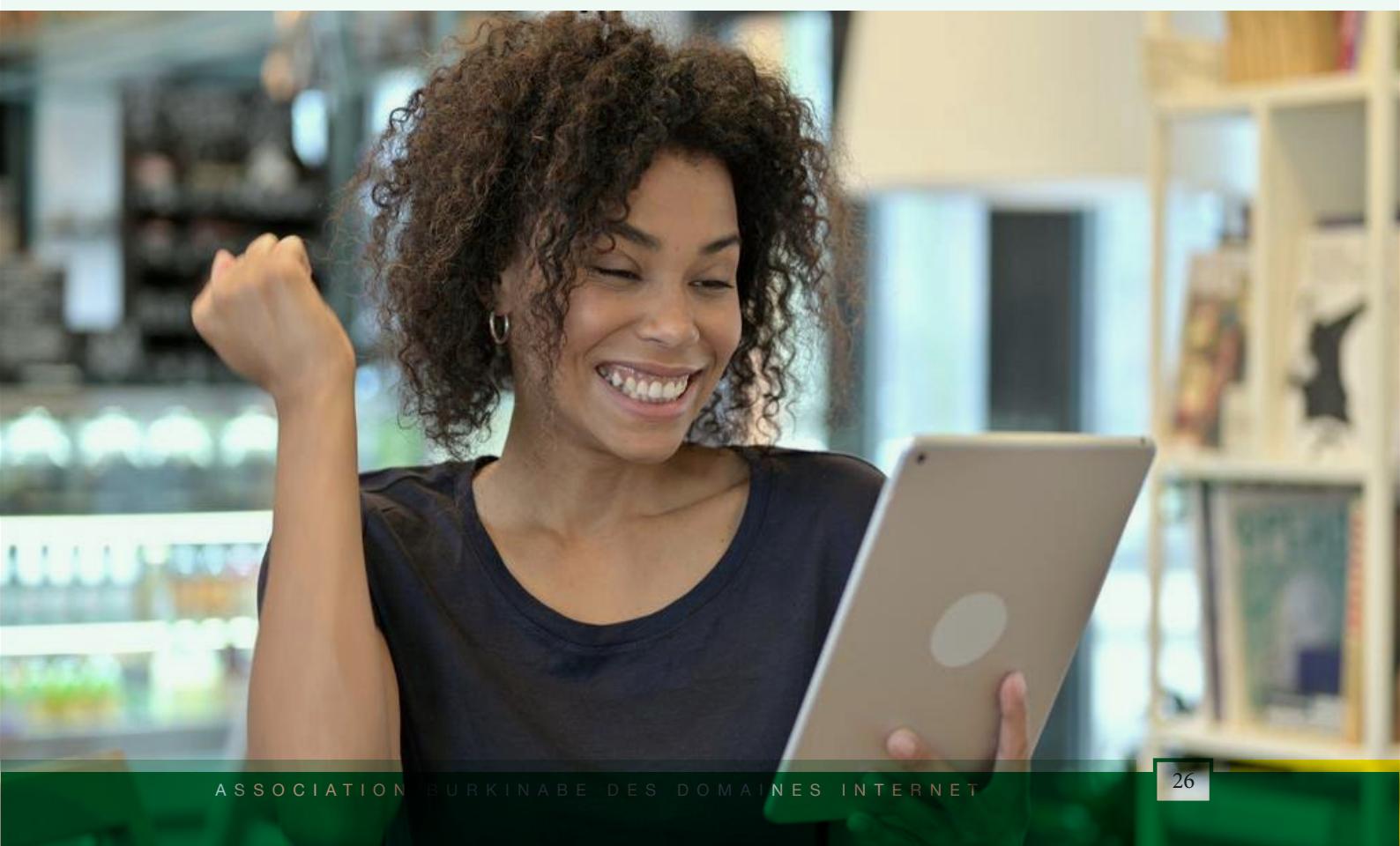
Au cours des cinq prochaines années et dans un souci d'amélioration continue, la piste tracée par le Plan stratégique Gambré hakili 2027 permettra de faire progresser l'association en empruntant tout à la fois les principes majeurs et la capitalisation des acquis. En effet, il s'inscrit dans la continuité des activités de l'association, ouvre de nouvelles perspectives, opère de nouvelles percées sur les opportunités visant à répondre aux évolutions de l'environnement et à la satisfaction des internautes.

Les grandes orientations et les objectifs spécifiques de cet ambitieux parcours de développement représentent autant de chantiers cruciaux dont leurs réalisations requièrent des engagements et des efforts de la part de tous les organismes membres, du personnel et des partenaires de l'ABDI.

La vision qu'elle s'est fixée demeure tout à fait réaliste et pour l'atteindre, la ressource humaine doit être le socle principal. Au bout de ce cheminement, l'ABDI réussira à renforcer son statut de leader dans la gestion des noms de domaine et dans la contribution à la migration vers des technologies émergentes dont IPv6 au Burkina Faso.

La contribution au développement des noms de domaine (.bf), à la migration vers IPv6, à l'inclusion et à la souveraineté numérique, dépend fortement de la mise en œuvre de cette stratégie et d'autres facteurs connexes. Ce qui nécessite l'appropriation par tous y compris les internautes.

Les enjeux étant importants, il importe que des conditions appropriées soient créées pour une parfaite mise en œuvre de cette stratégie.





📞 **25 33 25 25**
🌐 www.abdi.bf
✉️ secretariat@abdi.bf

